Réf. Farde e-Assemblées : 2660597

N° OJ : **31**

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/06/2025

Objet : Cession gratuite, quitte et libre de toute charge et sans frais pour la Ville de Bruxelles de parties de parcelles de terrain sises rue de Flodorp cadastrées 21ème division, section A, parcelle n°s 43n3 et 43c3.- Permis d'urbanisme n° F865/2016.

Le Conseil communal,

Vu l'article 100 du COBAT relatif aux charges d'urbanisme;

Considérant qu'en date du 31/01/2017, un engagement de cession a été signé dans le cadre du permis d'urbanisme F865/2016, délivré en date du 26/06/2017;

Considérant qu'en date du 22/10/2024, un procès-verbal de division a été établi par Monsieur Jordan Cornet, Géomètre-Expert, représentant la S.P.R.L. "LES GEOMRTRES-EXPERTS IMMOBILIERS ASSOCIES & Co" dont les bureaux sont établis au 111 rue de Haerne à 1040 Bruxelles;

Considérant que la partie de la parcelle n° 43n3 (LOT C de 16m² sur le PV de division) et la partie de la parcelle n° 43c3 (LOT 3 de 14m² sur le PV de division) sont en avant de l'alignement et sont donc les parties à céder;

Considérant l'identification préalable de ces parcelles (PRECAD) auprès du service Public Fédéral des Finances;

Considérant que la cession gratuite de ces 2 parcelles, d'une superficie totale de 30m², permettrait, à la Ville de Bruxelles, la régularisation du statut de la voirie publique;

DECIDE :

Article unique : Accepter la cession gratuite, à la Ville de Bruxelles, de parties de parcelles de terrain sises rue de Flodorp, cadastrées Bruxelles, 21ème division, section A, parcelles n°s 43n3 et 43c3 en vue de leur incorporation dans la voirie publique.

Annexes :

Procès-verbal de division (Consultable au Secrétariat des Assemblées)